

0382042N
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LA GARENNE
AVENUE MARIE CURIE
38503 VOIRON CEDEX
Tel : 0476051226

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Action d'intenter ou de défendre en justice

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/09/2024

Réuni le : 03/10/2024

Sous la présidence de : Nicolas Raynaud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-9, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les actions à intenter ou à défendre en justice

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Autorisation donnée au chef d'établissement de représenter l'établissement en justice dans tous les actes de la vie civile.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0